

Conférence « Revisiter les Lumières et leurs combats »

Intervenant : Pierre-Yves BAUREPAIRE, Université de Nice

Lieu : salle des conférences – IUFM

Date : mercredi 13 mars 2013

Horaire : 17h00-18h25

Introduction :

Le tableau représentant le salon de Mme Geoffrin : ce tableau de 1812 est une commande de Joséphine de Beauharnais. Mme Geoffrin est l'hôtesse la plus célèbre de France et d'Europe qui est à l'initiative de la plus grande salonnière de l'époque en 1755. Elle est l'épouse de Saint-Gobain, bourgeoise qui accepte sa condition. Il s'agit alors d'une reconstitution à posteriori des Lumières représentant Voltaire (le génie tutélaire) et une galerie de portraits, une galerie fictive.

Le portrait de Diderot par Fragonard : il ne s'agit pas de Diderot mais d'une représentation manquée.

Le siècle des Lumières : une époque de contradictions : Voltaire investit dans la Compagnie des Indes et participe indirectement à la traite négrière. Rousseau rédige *Émile ou De l'éducation*, un traité sur l'éducation alors que le père qu'il est a abandonné sa fille.

I – La pluralité des Lumières

Des Lumières que l'on peut qualifier de contradictoires et de conflictuelles à l'échelle de l'Europe. Des intellectuels européens n'hésitent pas à critiquer l'esprit « petit maître » des Français. Ils refusent l'autorité morale des Français au XVIIIe siècle. Ils détestent les positions qu'ils prennent. Ainsi, tous les coups sont permis entre philosophes. Ils refusent le diktat de Voltaire.

Diderot et d'Alembert sont utilisés dans les manuels scolaires comme étant les principaux acteurs et auteurs de l'*Encyclopédie*. Or, d'Alembert se retire au bout du deuxième volume.

Au XVIIIe siècle, les projets d'encyclopédies fleurissent en Europe : une cinquantaine dont certaines ont été imprimées et comptent 250 volumes. En Suisse, l'encyclopédie d'Yverdon est éditée par Bartolomeo de Félice pour actualiser celle de Diderot.

Une polémique apparaît quant à la posture qu'adoptent des philosophes européens qui sont chrétiens mais anticléricaux alors que les Lumières françaises sont jugées trop antichrétiennes, voulant trop combattre la religion.

Haller est un médecin-botaniste qui proteste contre la posture trop radicale de Voltaire parce que ce dernier se livre à une lutte féroce du religieux sur le pouvoir politique.

L'historienne allemande Anne Saada compare le philosophe Claude-Adrien Helvétius à un « Diderot allemand ». Helvétius et Julien Offray de La Mettrie (philosophe français) ont des sensibilités religieuses et politiques différentes parmi les Lumières.

Au XVIIIe siècle, la langue française est celle de la communication en Europe. C'est la langue scientifique. Une foire du livre se tient à Francfort et à Leipzig.

Cyclopaedia (1740) est une traduction anglaise réalisée par Ephraïm Chambers en Angleterre. Diderot souhaite toutefois traduire avec plus de rigueur l'*Encyclopédie* en anglais.

Des ateliers de traduction mais aussi de contrefaçon qui nient les droits d'auteur apparaissent. Les traducteurs interprètent à leur façon les ouvrages originaux. Ils s'adaptent au lectorat et contextualisent en fonction de l'environnement régional. Lire des Lumières françaises ne signifie pas lire le document original mais une interprétation. Par exemple, les aventures de Télémaque, un livre d'éducation, ont été traduites dans toutes les langues mais aucune ne s'est référée au document d'origine. Des ouvrages érotiques circulent en Europe : *Thérèse Philosophe* est un célèbre ouvrage érotique attribué à de Boyer.

II – Les contradictions des Lumières

Les contemporains des Lumières aiment les écrits pornographiques et les récits de voyage. À l'exception du marquis de Sade, jugé trop masochiste.

C'est la volonté de montrer son émancipation de la tutelle religieuse donc de montrer sa littérature érotique à ses invités. Brissot écrit des livres qui font scandale. La gravure prend toute son importance dans ce genre d'ouvrage. Certaines éditions sont bon marché tandis que d'autres sont de luxe. Les sociétés typographiques de Neuchâtel vendent ces ouvrages sur les marchés. Des presses, dans les pays frontaliers à la France permettent d'éditer tous les ouvrages possibles. Or, pour contrer la censure royale et religieuse, les feuilles licencieuses sont insérées secrètement entre des feuilles sans risque afin de passer à travers les douanes françaises et la police, à l'arrivée de la cargaison en France (cf. *Un crabe dans le bénitier* de Robert Darnton). Ensuite, des relieurs récupèrent les feuilles licencieuses du livre pour recomposer l'ouvrage. La police du livre est très active pour chasser les livres piratés mais le marché est trop important pour démanteler la filière. À la cour de Versailles, des domestiques sont pris par la police de Paris sous l'autorité du préfet de Paris. Une fois lus par les dames de la cour, les ouvrages érotiques sont donnés à leurs domestiques lettrées. Ces dernières se rendent compte qu'il y a un marché potentiel et finissent même par se mettre à écrire. Autant, la rédaction de correspondances épistolaires par les femmes était acceptable et acceptée, autant la rédaction d'écrits était mal vue. Dans les salons (terme utilisé à partir du XIXe siècle) ou dans la société, la femme est l'hôtesse, celle qui reçoit, celle qui peut interrompre les conversations trop politiques.

Malesherbes est le directeur de la Censure mais il se fait livrer chez lui les plaques de l'*Encyclopédie* après le retrait du privilège royal.

La marquise de Pompadour refuse l'interdiction de la parution de l'*Encyclopédie*. En 1750, elle commande un tableau où elle se met en scène au côté de *De l'Esprit des lois* et de planches de l'*Encyclopédie*.

Des ouvrages qui sont édités et qui circulent en France ne sont pas tous autorisés mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont interdits d'où une permission tacite.

En 1765, Charles COLLÉ rédige le *Journal* qui rappelle aux nobles et notamment aux aristocrates de ne pas oublier d'où ils viennent. En quittant le salon, chacun regagne sa place y compris les bourgeois. Le temps des discussions lors du salon, la hiérarchie s'efface mais à sa sortie, chacun se doit de rester à sa place et à son niveau social.

Au XVIIIe siècle, les Francs-maçons constituent une société initiatique qui respecte le droit et l'ordre établi, le respect du roi et de leurs pairs. En revanche, au XIXe siècle, ils remettent en cause l'ordre établi. Au siècle des Lumières, des obédiences s'ouvrent aux femmes mais définissent des limites : porter le tablier représentant Ève (pour rappel du péché originel), les femmes ne participent pas aux rituels maçonniques, elles sont adoptées par un mari, un frère maçon. Elles doivent rester à leur place.

Au XIXe siècle pendant la période révolutionnaire, une relecture des Lumières est faite : les bibliothèques sont purgées, une lecture contre-révolutionnaire émerge : il s'agit de faire référence aux ancêtres des philosophes depuis 1688 qui ont poussé leurs ordres (clergé et noblesse) dans le précipice. Ce sont eux les responsables de la fin de l'Ancien Régime. Ensuite, l'histoire des Lumières est réécrite par les Républicains et les Libéraux pour mettre en lumière leur rôle dans l'émancipation des hommes et des femmes (cf. le rôle des Francs-maçons lors de l'affaire Dreyfus).

Conférence « Enseigner les sociétés coloniales en Nouvelle-Calédonie »

Intervenant : Stéphane MINVIELLE, Maître de conférences en Histoire, IUFM

Lieu : salle des conférences de l'IUFM

Date : mercredi 19 juin 2013

Horaire : 17h00-18h30

I – Qu'est-ce qu'une société coloniale ?

1) Définitions

Cf. *Les sociétés coloniales à l'âge des empires*

Une société :

- un contrat social
- une libre-adhésion ou une contrainte
- un sentiment d'appartenance commune

Fait colonial :

- organisation préalable au fait colonial
- bouleversements des sociétés précoloniales, notamment du fait de leur assujettissement
- individus soumis à des règles différentes

2) Des sociétés de la différence, de l'inégalité et du contact

En fonction de leur couleur de peau, de leur situation sociale mais avec des rencontres qui brisent les hiérarchies traditionnelles comme au jeu de polo.

La différence :

Le concept de sociétés plures :

- les agents de la puissance coloniale
- les populations autochtones/indigènes
- les minorités et les métis

L'assimilation face à ses limites. Les sociétés coloniales perpétuent ces différences.

L'inégalité :

Le fondement et principe de fonctionnement des sociétés coloniales :

- inégalités diverses : administration, fiscalité, justice, accès à la terre, éducation, santé.
- Causes : héritages de la conquête et des théories sur l'inégalité des races
- Manifestations : statut (Indigénat), niveau socio-économique (riches et pauvres)

Le contact :

Une ségrégation, la discrimination :

- le contact n'abolit pas la différence et l'inégalité
- le contact entraîne des formes, des hybridations (des transferts culturels, des circulations)
 - o en fonction du nombre d'agents envoyés par la puissance coloniale

Une société coloniale est une société complexe particulière liée à la situation coloniale.

Désagrégation des sociétés coloniales :

3 formes principales :

- fin d'une société coloniale sans indépendance : les Antilles
- fin d'une société coloniale avec une indépendance, mais sans modification du corps social (Afrique du Sud)
- fin d'une société coloniale avec indépendance et départ des colonisateurs : Indochine française

II – L’histoire des sociétés coloniales, une histoire qui ne cesse de se renouveler

Historiographie :

- 1) Jusqu’au milieu du XXe siècle : la vision apologétique (Louis Hubert Lyautey sur Madagascar)
- 2) L’époque des décolonisations : un discours de plus en plus critique (*Terre d’ébène* d’Albert Londres et Max Havelaar sur les Indes néerlandaises)
- 3) Tournant des années 1970-80 : une histoire qui aspire à sortir des discours pro ou anti colonialistes

1) Le tournant des années 1950

Une nouvelle catégorie d’historiens venant des anciennes sociétés coloniales donnant leur vision, pas vraiment apaisée. L’unité nationale des nouveaux États : inventer une histoire nationale pour cimenter la nation. Comme la France l’a fait sous la IIIe République (la revanche de l’Alsace-Lorraine). Exalter les grands leaders nationaux dans ces États nouvellement indépendants.

2) Les historiens d’aujourd’hui et le fait colonial

Apparition d’écoles historiques nouvelles d’Amérique du Nord. Nouvelle manière d’étudier les sociétés coloniales. Frederick Cooper : *le colonialisme en question, l’Afrique depuis 1940, Empires, Repenser le colonialisme*

Empires : de l’histoire impériale en étudiant la colonie et la métropole, ces deux ensembles dans un même ensemble, les interactions.

Les *postcolonial studies* : Edouard Said, 1978, *Orientalism* : lecture critique sur les discours en Occident pour justifier la colonisation, effondrer le mythe de l’Européen qui se sacrifie pour apporter le bonheur dans le monde. L’Occident a construit l’Orient et de fait s’est construit lui-même, en construisant l’identité européenne.

Subaltern studies : à partir des années 1980

Elementary aspect of pleasant insurgency in colonial India de Ranajit Guha

S’intéresser à ceux qu’on ne voit pas : les masses paysannes ont contribué à l’accession à l’indépendance comme Gandhi en galvanisant les masses paysannes. S’immergeant dans la société coloniale.

L’Histoire à parts égales de Romain Bertrand sur les Indes néerlandaises : scruter le moment du contact entre les premiers Européens et les autochtones. Replacer ces contacts dans leur contexte. Utiliser les sources pour obtenir un regard croisé.

III – Quelle histoire pour la Nouvelle-Calédonie ?

Programmes adaptés : équilibre et complémentarité

Contexte particulier. Des adaptations existent mais leur application est délicate.

Mémoires professionnels IUFM master 2 en HG 2013.

1) Peuplement et sociétés traditionnelles avant la mise en place des sociétés coloniales : classes de 6^e et de 5^e.

Un contexte de l’avant : les débuts du peuplement en Océanie et en Nouvelle-Calédonie (Sand Christophe).

Les civilisations océaniques : le monde océanien à l’époque pré-européenne et la civilisation kanak traditionnelle.

Isabelle Leblic et Alban Bensa

Vers la modernité : le Pacifique des premiers explorateurs.

Montrer les différences entre la société kanak d’avant et celle d’aujourd’hui. Elle s’est adaptée : éviter les anachronismes (par exemple ne pas parler des tribus).

2) Des premiers contacts à la mise en place du système colonial en classe de 4^e

L'Européen qui arrive en NC n'est pas là pour fonder un système colonial. La découverte n'entraîne pas la colonisation.

3) Le XX^e siècle ou la difficulté de passer d'une société coloniale à une société postcoloniale en classe de 3^e

La NC est-elle encore une société coloniale ?

- Ne pas confondre : l'histoire de la NC depuis 1945
- La mémoire de la colonisation, de la période coloniale
- Le risque d'instrumentalisation permanent de l'histoire

Raconter l'histoire de la NC avec des faits historiques, restituer les faits.

- 1945-1958 : une sortie progressive du cadre colonial : en 1946 fin du terme de colonie en devenant un TOM + fin du système de l'indigénat + les Kanak entre 1946 et 1956 acquièrent le droit de vote. La NC sort du fait colonial.
- 1958-1988 : les difficultés de la transition postcoloniale : rester dans la France ou sortir de la France. La fin de la société coloniale a radicalisé les différentes composantes de la société.
- Depuis 1988 : un équilibre fragile : poignée de main serait un symbole d'une cohésion sociale, d'un pardon et de la paix. Serait-ce un aboutissement de la sortie de la société coloniale ? donner l'impression qu'on a UNE société mais c'est aussi le début de quelque chose, quel avenir ? aborder l'autodétermination, quelles solutions ? une période transitoire qui va durer, voter les compétences régaliennes, une partie de ces compétences...

Débat : Utiliser le terme de guerre civile et pas seulement d'Évènements n'est pas une question d'idéologie.

Nommer la nouvelle Calédonie ne signifie pas s'approprier une terre ou un prolongement de l'Europe. Ensuite la colonisation et l'exploitation se déclenchent et pas au moment des premiers contacts qui se finissent vers les années 1820-1830 avec le début des premières liaisons commerciales entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde.

Conférence « Les institutions de la Nouvelle-Calédonie et le Congrès »

Lieu : hémicycle du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Date : mercredi 26 juin 2013

Horaire : 13h30-15h45

Introduction :

Solution consensuelle proposée en 1991 par J. Lafleur.

Un accord de Nouméa qui a une valeur constitutionnelle. La traduction juridique est la loi organique de 1999.

Corps électoral glissant (10 ans de résidence) devient restreint (résider avant le 8 novembre 1998 et être inscrit dans le tableau annexe).

Un exécutif collégial comme un « gouvernement d'union nationale » avec la présence de tous les partis politiques en rassemblant indépendantistes et loyalistes pour diriger le pays : cela rend la gestion des affaires de la Nouvelle-Calédonie difficile mais nécessaire pour partager le pouvoir et permettre aux indépendantistes d'exercer le pouvoir.

6 élus pour constituer un groupe politique.

Répartition des compétences issue de la loi organique :

- les compétences de l'État
- les compétences de la Nouvelle-Calédonie (NC)

Les compétences des provinces concernent tout ce qui n'est pas dans ces 2 listes.

Les compétences des communes code des communes

Des transferts automatiques : principes directeurs du droit au travail (1^{er} janvier 2000), le Congrès de la NC décide du calendrier des transferts de compétences.

Novembre 2009 : circulation maritime intérieure, enseignement secondaire, enseignement primaire privé (transféré le 1^{er} janvier 2012), transfert du droit civil et commercial (1^{er} juillet 2013) et la sécurité civile (1^{er} janvier 2014).

Les transferts optionnels : l'enseignement supérieur, l'audiovisuel (NC Première)...

1^{ère} attribution du Congrès de la NC :

Des délibérations ou des « Lois du pays » qui ont une valeur législative (alors que la Polynésie française a des lois du pays avec une valeur inférieure).

Avant d'adopter : avis préalable du Conseil d'État (la plus haute juridiction du pays) conforme à la Constitution, aux traités internationaux et à la loi organique.

Un rapport spécial : un élu explique devant les élus le projet en séance publique.

Après son adoption : si des élus contestent une loi du pays alors elle peut être déférée au Conseil constitutionnel. Une fois promulguée, la loi du pays ne peut être contestée devant le juge sauf QPC (Question prioritaire de constitutionnalité) : permettre aux citoyens dans un recours pour demander l'annulation d'une loi jugée inégale (un recours contre le schéma minier qui ne respecte par la Charte de l'environnement. Le Conseil constitutionnel a rejeté ce recours).

- l'interdiction de transporter des personnes dans la benne d'un pick-up
- l'interdiction de fumer dans les lieux publics

2^{nde} attribution :

Élire l'exécutif, le Gouvernement de la NC. Les listes sont déposées par les groupes politiques : 6 élus au moins :

- 4 groupes politiques : R-UMP (Rassemblement-Union pour un mouvement populaire), FLNKS (12), CE (Calédonie ensemble : 11 élus), UNI-PALIKA (Union nationale pour l'indépendance-Parti de libération kanak)

- les autres élus appartiennent à des formations politiques : Parti travailliste (PT) avec 4 élus, Avenir ensemble (AE) avec 2 élus, Le mouvement pour la diversité (LMD) et 2 élus sans étiquette.
- La répartition des sièges dépend des groupes politiques et des affinités entre les élus.

Au Gouvernement, il y a des représentants des groupes politiques et d'une formation politique : le PT a pu appartenir au Gouvernement car ses 2 élus ont été inscrits sur la liste déposée par l'UC.

Lorsque les candidats sont désignés après le vote, ils descendent dans une salle du Congrès pour élire leur président : 6 voix pour élire le président et son vice-président, les membres doivent trouver un consensus.

11 élus pour déposer une motion de censure et 28 voix pour adopter une motion de censure.

- fin 2012 : CE dépose une motion de censure mais 19 voix « pour » (avec les voix du PALIKA et de Pascal Naouna) donc insuffisant pour renverser le Gouvernement.

3^{ème} attribution :

- Le Congrès peut donner un avis sur un projet de loi français qui a vocation à s'appliquer en NC.
- Adopter des résolutions pour demander à l'État d'étendre des lois qui relèvent de sa compétence (modifier les règles juridiques pour permettre au citoyen de droit coutumier de voir son affaire jugée par la juridiction pénale et civile : jusqu'à présent, une victime de droit coutumier doit faire face à deux procès, l'un au pénal puis l'autre au civil pour l'indemnisation).

Le questeur est consulté pour des dépenses supérieures à 5 millions Fcfp.

Conférence des présidents : réunit les présidents des commissions et des groupes politiques pour fixer le calendrier du Congrès. 1 semaine sur 2 au Congrès.

Les sessions :

Le Congrès travaille durant les deux sessions qui dure chacune deux mois :

- une session administrative qui s'ouvre entre le 1^{er} et le 30 juin : renouveler le bureau et les représentants
- une session budgétaire qui s'ouvre entre le 1^{er} et le 30 novembre : pour adopter le budget de la NC (200 milliards Fcfp venant des impôts et des dotations de l'État).
- des sessions extraordinaires
- des séances publiques

Les commissions :

En dehors de la session, c'est la Commission permanente (sorte de « mini Congrès ») qui comprend 11 membres.

Le rôle des Commissions : travail préparatoire. 16 commissions actuellement (les deux dernières commissions créées : droit de la femme et des affaires extérieures). Le rapporteur lit le rapport qui accompagne le projet de texte : projet (par le Gouvernement) ou proposition (par le Congrès) de texte.

Les élus viennent des formations politiques : 4, 3, 3, 1.

La Commission spéciale sur une thématique particulière : sur la vie chère, sur le drapeau commun.

Une commission d'enquête déposée par CE (11 élus avec une co-présidence) : actuellement sur l'affaire Boiteux (ancienne directrice de la DSF – Direction des services fiscaux).

Un groupe politique : des moyens matériels et des moyens humains (des collaborateurs).

Le fonctionnement :

L'initiative des textes : présenté souvent par le Gouvernement en commission, ensuite débat technique entre les élus, un avis est rendu par la commission, des agents du Congrès rédigent un rapport synthétique pour servir de base en séance publique. En séance publique, le président du Congrès

ouvre la séance, vérifier que le quorum soit atteint (28 élus dont les procurations, 1 procuration par élu maximum), discussion générale sur le texte, discussion sur chaque article qui compose le texte, explication du vote (pourquoi on vote pour, contre ou abstention), le vote à main levée, majorité relative pour une délibération, majorité absolue pour une loi du pays, majorité qualifiée des 3/5 (34 élus), promulgation de la loi par le Haut-commissaire (l'État veille sur la légalité), publication au JONC

Le Congrès et la sortie de l'Accord de Nouméa :

À partir de 2014, le Congrès peut fixer la date du référendum entre 2014 et 2018. Mais c'est l'État qui organise les élections. Mais si le Congrès ne fait rien alors l'État organisera le référendum après 2018.

- le statut de droit international, pays à part entière avec un siège à l'ONU
- le passage de la citoyenneté calédonienne à la nationalité (voter aux élections provinciales et accéder facilement à l'emploi local dans le secteur privé puis en projet public)
- l'exercice des compétences régaliennes : justice, ordre public, affaires internationales, monnaie, défense

Sans doute une question positive à poser au référendum : êtes-vous pour l'indépendance. Si oui, une assemblée délibérante pour définir les nouvelles institutions. Si non, 2 autres consultations par la suite avec un délai de 18 mois entre chaque consultation.

Le corps électoral pour le référendum est encore plus restreint : résider en NC avant le 31 décembre 1994 soit une résidence de 20 ans si on organise le référendum en 2014, 12 ans s'il est organisé en 2016.

Une loi du pays peut difficilement être en contradiction avec une loi de la République : car elle intervient dans un champ de compétence différent.

La Cour européenne des droits de l'Homme justifie le corps électoral gelé car cela est transitoire, le temps de l'Accord de Nouméa.

Patrice FESSELIER-SOERIP
Lycée du Grand Nouméa
Juin 2013

Conférence « Habiter les territoires périurbains »

Intervenant : Hadrien DUBUCS (Maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne)

Lieu : salle des conférences de l'IUFM

Date : mercredi 11 septembre 2013

Horaire : 17h00-18h30

Périurbanisation : extension de l'urbain à des communes rurales. Processus (ancien qui se poursuit) qui pose problème qui marque la disparition des caractéristiques d'une ville : *le règne de l'urbain et la mort de la ville*

Démarrée il y a 30 ans et a atteint sa maturité. Tous les périurbains ne se ressemblent pas : les paysages et les populations. Approprié par une part de citoyens, des espaces à considérer comme des territoires de vie quotidienne pour 1/5 de la population.

Caricature dans la presse et le cinéma (« Halte à la France moche ») : grandes surfaces, panneaux publicitaires, la Une de Télérama).

Définition 1 : en fonction de l'habitat pavillonnaire ou de la suburbanisation (croissance urbaine le long des infrastructures), la ville s'étale sur son environnement proche.

Définition 2 (INSEE) : couronne périurbaine formée par la totalité des communes dont 40% de la population travaille dans le pôle urbain, prenant en compte à la fois des communes rurales et urbaines.

Zonage des aires urbaines : à l'échelle du territoire métropolitain, on observe que ce phénomène concerne tout le territoire.

Unité urbaine : agglomération dont la limite est fixée à 200 mètres pour faire partie de l'agglomération.

¼ des habitants du territoire français résident dans un espace périurbain (22% de la population de 2006 sur 33% du territoire).

Le périurbain est la cible des politiques de la durabilité urbaine : traduction de l'idéal de développement durable dans l'espace urbain (discours dans les médias et les politiques) prenant en compte les 3 piliers parfois contradictoires : limiter l'automobile peut être en contradiction avec les populations vivant dans un espace périurbain.

Lutter contre l'étalement urbain : (SRU-Grenelle I et II) anciennes friches industrielles à reconvertir pour redensifier l'existant.

Les ménages contre les aménageurs : le souhait des ménages est d'être propriétaire, avoir un jardin, un espace suffisant, des aspirations résidentielles qui se heurtent à des aspirations qui visent à maintenir les populations dans les espaces déjà existants.

Les planificateurs (cf. Éric CHARMES).

Un État schizophrène qui limite la croissance urbaine mais dans ses dispositifs d'aides à un logement (prêt à taux zéro) stimulant cette croissance.

Processus qui se poursuit entre les aspirations individuelles et les opérateurs publics et privés.

Lutter contre l'étalement urbain, c'est inciter à la construction d'espaces interstitiels entre 2 espaces urbains, ou urbaniser un ancien espace agricole.

2 ou 3 voitures par ménage dans les espaces périurbains : la lutte contre l'automobile repose sur (2 géographes australiens : Newmann et Kenworthy) : lien entre la consommation de carburant et la densité urbaine. Plus une ville est étalée, plus elle pollue à l'exemple des villes nord-américaines. Pour lutter contre ce modèle et la place hégémonique de l'automobile : créer des rocades pour contourner des villes (années 1980-90) mais avec des effets pervers car libérant une demande d'attente qui encourage de nouveaux automobilistes. 2nde solution : transport propre, transport collectif mais qui a un coût et une faible rentabilité pour encourager des investisseurs privés. Donc cela reste à la charge des collectivités publiques.

L'exemple du Grand Nouméa : le projet Néobus (TCSP) ou le covoiturage : apparition d'innovations, de créativité dans l'aménagement urbain et dans le transport. Il s'agit aussi en France de rendre coûteuse l'utilisation de la voiture : zones piétonnes, hausse du coût de stationnement.

Le « pack urbain » (cf. Laurent CAILLY) : des traits communs dans le mode de vie urbain : la mobilité est la caractéristique de ces ménages + un mode de vie automobile (dépendance de la voiture, budget consacré à l'automobile, avoir le permis le plus tôt) + un mode de vie en boucles programmées (des mobilités organisées en fonction des horaires des activités ou en fonction de la circulation) + une ville réseau + une ville polycentrique + une ville multiscalaire (personnalisation du domicile, décoration, bricolage).

Un mode de vie individualiste qui vise à se recentrer sur la famille, la maison en opposition au mode de vie urbain davantage ouvert sur les autres.

La « clubbisation » (cf. Éric CHARMES) : choisir un logement en fonction de l'offre de biens et services (choix consumériste américain et dans les espaces périurbains français). Dans les politiques des petites communes : les premiers résidents sont accueillis favorablement par les élus locaux puis rapidement ces nouveaux arrivants (classe moyenne, diplômés) jouent un rôle important dans ces communes avec une réaction malthusienne : ces néoruraux vont limiter la construction de logements pour conserver la qualité paysagère. Son extension urbaine s'arrête et se caractérise par saut de puce et non pas en continu. Les zones préservées sont nombreuses afin de conserver un « vrai village où il fait bon vivre » (slogan d'une commune). Des communes qui sont en concurrence : Thieux et Gressy entre 2 communes proches de Roissy : Gressy, village plus favorisé dans la composition de la population (plus de cadres) alors que le contexte est le même : la qualité du voisinage, rechercher un environnement social en fonction de son milieu social (critère lié à l'école).

Le monde périurbain est multiforme : des contrastes sociaux entre les communes même celles qui sont les plus proches.

Dans le périurbain, apparition d'écoquartiers : logements neufs conformes au développement durable.

Les parcs d'activités ou de technopole comme Paris Sud (région de Saclay) : mais avec des tensions entre partisans d'espaces verts et agricoles et partisans d'activités économiques.

Des espaces naturels protégés au cœur de conflits aussi.

Les grandes centralités commerciales (les Mall) : modèle d'aménagement urbain.

Vers une nouvelle vision de l'aménagement périurbain :

- pas le « monopole » des atteintes de l'environnement
- inutile d'en faire une « croisade aménagiste » (cf. VERNIER)
- prendre en compte le périurbain et non lutter contre
- rôle des « producteurs paradoxaux de périurbanité » : des agriculteurs vendent leurs terrains et en même temps luttent contre la diminution des espaces agricoles.
- Les scénarios du périurbains selon une étude de prospective menée par la DATAR (cf. *Territoire 2040*) :
 - L'urbain compact l'emporte, digère le périurbain en le densifiant (« triomphe de Grenelle »)
 - Dispersion généralisée et soutenable (agriculture durable, voiture électrique)
 - « Revanche des périphéries » : le centre du territoire devient les espaces naturels, nouvelle valeur à ces espaces périurbains
 - « nouvelle frontière » le périurbain devient interface entre métropoles
 - périurbain réquisitionné pour son intérêt écologique global : bloquer l'aménagement et la croissance démographique.

- Ailleurs, le périurbain est plus assumé qu'en France où cette schizophrénie est la plus marquée (maintenir la campagne).
- Aux États-Unis, les espaces périurbains sont englobés dans les banlieues des villes américaines.
- Le maillage administratif avec 36 000 communes ayant des compétences liées à l'aménagement du territoire (plan d'occupation du sol, coefficient d'occupation du sol) : cela explique la spécificité française. Aussi, l'intercommunalité permet de mettre en commun les décisions liées à l'aménagement.
- La maîtrise des choix résidentiels comme en NC : les leviers sont limités pour maîtriser la périurbanisation : les infrastructures sont en retard par rapport à l'avance de la construction de logements résidentiels.

Patrice FESSELIER-SOERIP
Lycée du Grand Nouméa
Septembre 2013

Conférence « L'écomobilité est-elle une mobilité durable ? »

Intervenant : Kévin SUTTON, docteur en géographie, PRAG à l'Université de Savoie, membre du jury au concours de l'agrégation de géographie

Lieu : salle des conférences de l'IUFM

Date : mercredi 20 novembre 2013

Horaire : 17h15-18h30

Introduction :

Interroger l'écomobilité par le comportement et les pratiques : être écomobile. Il s'agit d'un management de la mobilité. Intégrer dans le processus d'apprentissage, l'écomobilité avec un rapport concret avec le développement durable. Une approche multimodale : substituer le mode agressif lié à l'usage de l'automobile par une mobilité plus douce (vélo, marche) mais souvent il manque les modes de transports en commun. Réduire l'impact sur l'espace public.

Une mobilité équitable et vivable : réduire les nuisances des déplacements (Environnement) + améliorer le confort de déplacement de tous (Société) + améliorer la performance économique du marché des déplacements (Économie).

Deux situations de congestion à Paris : bouchons sur les quais de Paris et le quai du RER B à la gare du Nord : prendre en compte seulement la faiblesse des émissions comme seul critère de durabilité étant comme un non-sens. Une accessibilité faible (un RER toutes les 5 min mais dans de mauvaises conditions de transport).

Exemple de définition : elle consiste à assurer l'accessibilité aux territoires et satisfaire la liberté de mouvement et de déplacement des individus à court et long terme, tout en considérant l'intérêt collectif des générations actuelles et futures (cf. Mobiped.com). Il s'agit de concilier l'individu et le collectif.

4 piliers sur les enjeux de l'écomobilité :

- Partagé - en agencant le Diversité dans un maillage
- Concentration - assurer des continuités
- Diffusion - Maillage qui assure la continuité et permet une lecture par la densité
- Collectif - Densité : lutter contre l'étalement urbain

(train, tramway, voiture électrique, vélib)

Construire la ville par un management de la façon de se déplacer.

I – De la manifestation de la façon de se déplacer à la façon d'intervenir sur les comportements de déplacement

La mobilité selon Michel Lussault et M. Stock (2003) : « ensemble des manifestations liées au mouvement des réalités sociales (hommes ; objets matériels et immatériels) dans l'espace ».

Cette mise en mouvement est provoquée par le choix de l'individu en fonction d'une assiette d'accessibilité. (cf. champ de communication sur le projet Néobus : intégrer en amont) : la motilité : ma capacité à appréhender l'offre, l'invention sociale de l'offre, l'offre potentielle. C'est cette motilité qui autorise l'écomobilité. Il s'agit de construire le capital de mobilité (cf. Programmes du cycle 3 au Secondaire).

Les agences d'écomobilité : intervenir dans les écoles, Internet, stands « pour que les déplacements aujourd'hui alternatifs soient demain la norme » (cf. site web Chambéry).

La semaine européenne de la mobilité : proposer un évènementiel (« Au travail sans ma voiture » : bus, covoiturage). Il ne s'agit pas de changer les comportements mais attirer une nouvelle clientèle (contracter la distance entre le mode de transport et l'individu). Le critère est aussi sanitaire : « Vélo, boulot, biscotos » : (cf. région Bourgogne).

Des sites d'écomparateurs comme celui de la SNCF : train, avion *low cost*, voiture personnelle.

L'écomobilité comme didactique de la mobilité en proposant des outils pédagogiques aux enseignants.

II – Éduquer à la mobilité pour ouvrir à la ville : l'écobilité comme fondement d'urbanité

L'écobilité se fonde sur un projet de société.

Exemple du projet Néobus : rendre accessible le projet par le site Internet, l'intégrer en amont, l'imprégnation du groupe social. Un projet qui s'intègre dans une attente qui concerne plusieurs communes du Grand Nouméa.

(PDES : Plan de déplacement d'établissement scolaire).

Une démarche :

- 1 (État),
- 3 (Département),
- 5 (Commune)

vers une démarche :

- 2 (Région),
- 4 (Intercommunalité),
- 6 (Quartier)

La question de l'éducation à la mobilité passeport pour la ville :

- PDES : la façon de venir à l'école et de se comporter sur le chemin vers l'école. Il s'agit de sensibiliser les parents citoyens. On leur propose un ramassage de proximité : construire une communauté pour la mobilité (l'exemple du Pédibus ou Cyclobus). Mobiliser les parents avec un itinéraire défini par les parents : faire circuler les enfants exige de nouveaux aménagements (élargir l'espace piéton, limiter la vitesse à 30 km/h = politique urbaine, devant l'école, modifier la voirie pour que ça soit la voiture qui traverse la rue et non l'inverse : c'est le piéton qui l'emporte). (cf. Région Midi-Pyrénées)

III – La mobilité durable : un capital de mobilité optimisé

Dans les années 1990 : la mobilité sociale : comment évoluer dans la société (approche sociologique). Au début des années 2000, cette géographie sociale se déplace vers une géographie économique (tourisme, géographie des transports). Au début des années 2010, partir des transports vers une mobilité sociale (un retour) : faire réfléchir sur le développement durable dont la finalité est de construire le capital de mobilité.

L'optimisation du capital de mobilité comme enjeu de durabilité : l'exemple de Lyon (vélo, bus, métro), rendre l'accessibilité pour les personnes handicapées (PMR), vieillissement de la population (cf. plan Chirac sur le Handicap 2005-2015).

Conclusion :

« Vivre ensemble »

« Être écomobile et non rouler écomobile »

Conférence « Enseigner les civilisations océaniques par les arts »

Intervenant : Dominique BARBE (Maître de conférences en Histoire contemporaine)

Lieu : salle des conférences de l'IUFM

Date : mercredi 26 mars 2014

Horaire : 17h40-18h30

Introduction :

Une civilisation océanique : découpage par zone par Dumont d'Urville qui exclut l'Australie. Le découpage de Dominique Barbe inclut l'Insulinde + Australie.

L'art océanien : de JM Tjibaou, *Présence kanak*, 1996, « L'art ne se situe pas entre art et artisanat, il se situe dans le sacré et le quotidien, la distinction se trouve entre l'objet usuel et l'objet auquel on a donné une certaine consécration. »

Ces objets sont fragiles, parvenus par bouts, absence de feuilles par exemple. L'étude privilégie l'objet plastique et exclut les danses et les chants. L'art océanien répond à des rites : le « temps d'avant » (cf. Christophe Sand), le temps des contacts, la période contemporaine. Un *no man's land* jusqu'aux années 1970 avec les passeurs culturels.

I – le temps d'avant

Les objets de pré-contacts sont en fait des objets de contacts (Cook, Dumont d'Urville), des études tardives (Fritz Sarrazin) sur des objets qui bénéficient de changements, l'esthétique voire la fonction de l'objet changeait.

Les traditions orales à ne pas dédaigner qui peuvent remonter très loin (chefferie de Belep qui remonte aux années 1580) et l'archéologie pour faire des recoupements intéressants.

Le Lapita : ensemble de poteries de 1350 av JC dont le centre se trouve dans l'archipel Bismarck (Ouest) qui se caractérise par la production de céramiques parfois décorées avec des motifs zoomorphes (oiseaux en terre, compagnon du navigateur indiquant le banc de poissons). Une poterie de prestige et de reconnaissance avec des symboles faits en peigne avec des formes qui s'apparentent à des objets d'Indochine et Indonésie : la lame de hache entre le Sud Timor et le dessin d'une poterie salomonaise. Des motifs que l'on retrouve jusqu'aux îles Tonga, Samoa : des échanges de denrées, de reconnaissances. À l'Est on retrouve des tessons aux îles Marquises en bijoux inhumés avec les corps. Le peigne est un élément artistique dans le Pacifique : Salomon (peigne en coquillage en bénitier placé dans des lieux forts en mana, chefs, guerriers, puis récupérés pour des expéditions maritimes, de chasse aux têtes). Ces objets ressemblent à des objets de tatoueurs : lien entre le Lapita et le tatouage voire des pétroglyphes. Le Lapita a disparu mais la reconnaissance n'est plus sur l'objet mais sur la peau. Des tatouages gravure où l'on grave et on teinte (chef Maori). Moyen de reconnaissance pour que le groupe me reconnaisse, le groupe d'à côté ne doit pas « voler » les motifs des autres.

Des notions religieuses : mana et tabou indiquant la puissance. Le siège de la puissance de l'individu est la tête. Ne pas mettre la main sur la tête, c'est porter atteinte au mana. Son corps soumis à un rituel caractérisé par : mettre le corps pour le décomposer puis on prélève la tête avec attention sans la couper mais par torsion. On dessèche le crâne (crâne sec comme le crâne korwar d'Irian Jaya au Musée du Louvre) ou rembellir la tête comme chez les Asmat (crâne trophée) : des graines, bandeau avec des plumes pour protéger la tête pour que ce mana. Des coiffures : coiffe tidi kanak ouverte avec des tapas, plumes. Coiffure de guerre de la Grande Terre : parure de plumes qui protège la partie vulnérable (l'arrière de la tête). Un « charme de guerre » en Nouvelle-Guinée : la nuque est protégée par l'objet. Un casque hawaïen comme des casques grecs mais en plumes (plumes rouges et jaunes d'un oiseau de très petite taille) : protéger de façon symbolique, protection religieuse de la tête.

Trop de mana, se crée autour de lui un tabou avec des conséquences dramatiques : le lieu, l'objet, une arme tabous. Dans la société kanak : une faite de paille qui indique un lieu interdit avec présence de perches (Roger Boulay).

Perches cérémonielles de Sarasin comme flèches faitières sur des grandes cases ou des cases plus petites.

Trilithe de Wallis, monolithes (fort tongien). Le retour polynésien en Mélanésie aux XIIe-XIVe siècles : le chambranle de portes Kunie : succession de visages, avec des yeux communs aux visages, reprise des formes triangulaires. Cet objet comparé à un manche de pagaie cérémonielle des îles Australes : des similitudes.

Des objets qui témoignent des échanges : en Micronésie comme au Palau avec des monnaies en pierre en argonite (plusieurs tonnes parfois). Les haches ostensoirs avec la pierre de jade : de l'île Ouen qui font le tour de la Grande Terre (manche et pied faits aux Loyauté). Le bout de jade finit à Tanna (relations avec Lifou) en parure masculine (collier).

II – La période des contacts

Sculptures avec l'introduction du cheval (Nouvelle-Irlande). L'intrusion de nouveaux outils : hache cérémonielle des Salomon et celle du Vanuatu avec l'introduction du fer : dégager du temps pour faire autre chose, du superflu, de nouvelles formes (chambranles de portes kanak : avant un travail irrégulier pour les traits droits alors que les chambranles récents sont plus géométriques, des formes saillantes), multiplier l'objet (production de curiosités au XIXe siècle). Les bouleversements que subissent les sociétés après les premiers contacts : disparition de connaissances traditionnelles, dans la confection d'objets sacrés (objets orphelins dont on ignore l'origine et la fonction comme des plats). Adaptation d'objets européens : comme le dala (écaille de tortue), perles de verre et de porcelaine, les robes en tapa (Samoa) ou en fibre de pandanus (Tuvalu). De nouvelles armes : un couteau utilisé par les baleiniers devient une massue (Samoa). Les objets de Rurutu (idole christianisée) de Polynésie française. Les Rongo-Rongo de l'île de Pâques : des écritures copiées des missionnaires. L'architecture : en Nouvelle-Zélande, le marae est le mélange du grenier (partie la plus sacrée avec une façade décorée) + forme de la maison (porte et fenêtre au début pas sculptées et l'intérieur peint). Une herminette des îles Cook faite pour un Européen : impossible d'utilisation.

III – La période contemporaine

Le rôle des Églises qui aident les indigènes (missions catholiques et anglicanes) à produire pour vendre les objets pour financer des constructions religieuses et scolaires. Des stands aux îles Salomon : des objets de deuxième main (bols cérémoniels de grande taille vers des bols plus petits), des chiens, des cochons. Objets non traditionnels mais permettent aux populations de produire de façon traditionnelle (passeurs culturels). Des objets détournés de sens : flèche faitière de Bwae Oobun (nom d'un artiste de Tiwande) : pièce qui a été christianisée. Une hache ostensoir de l'église de Pouebo remaniée par le culte catholique.

Les passeurs culturels qui ont permis à l'art de ne pas disparaître. L'église de Koumac : des artistes néo-mélanésiens de la famille Weiss qui ont sculpté des objets : tabernacle en forme de grande case se terminant avec un semblant de flèche faitière surmontée d'une croix. L'autel de la Vierge en forme de pirogue réalisée par un Wallisien.

cf. église de Saint-Louis ou d'Azareu jamais construite : projet d'une église kanak avec deux grandes cases (aplatie + haute) en 1956.

Conférence « La forme d'une ville : structure et dynamique urbaine de Nouméa »

Intervenant : Jean-Loup LECLERCQ (Géomètre et président de l'Ordre des Géomètres de NC, Rapporteur, Expert, Urbaniste, ex enseignant à l'UNC et à l'IFAP)

Lieu : salle 09 du Lycée Lapérouse

Date : jeudi 24 avril 2014

Horaire : 17h40-19h30

I – Approche historique de la structuration urbaine de Nouméa

Après l'annexion de la Nouvelle-Calédonie par la France le 24 septembre 1853 sous l'autorité de l'amiral Febvrier Despointes, Tardy de Montravel choisit l'implantation de la ville de Nouméa. La capitale est choisie de par sa rade, presqu'île idéale. Le premier plan date de 1858. L'officier Coffin décide du dessin de la ville. Nouméa s'organise autour d'une baie : le tracé de la ville se fait donc autour d'une baie et de palétuviers. La ville est en effet construite sur des marécages. De rares quartiers limitrophes : le Quartier Latin : séparé par le centre-ville par un bras de mer tout comme à Paris avec la Seine entre Rive droite et Rive gauche. Le plan dessiné établit un état des lieux et présente les projets d'urbanisation dans une approche militaire. Coffin prend le Sémaphore et le Mont-Coffin pour déterminer un trait qu'il décline en parallèles pour dessiner des carrés. Ville est protégée par le Fort Constantine (actuel CHT Gaston Bourret) : une ville quasiment fortifiée. Le relief en presqu'île permet de sécuriser la ville. Le désavantage de ce site est l'absence d'eau potable (puiser l'eau à partir du Pont-des-Français).

L'essor de quartiers liés à la Pénitencière : île Nou, presqu'île de Ducos. La ville se constitue comme un patchwork. Juin 1866 : Port-de-France devient Nouméa. L'usine de Doniambo était à l'extérieur de la ville fin XIXe siècle. L'usine représente aujourd'hui 350 hectares sur les 5000 hectares de la commune.

Les colons s'installent à l'extérieur de la ville : la Vallée des Colons. La partie Sud de Nouméa correspondant à la brousse : vélodrome, baie des Citrons (Anse du Styx), un hippodrome, des niaoulis.

Les terres-pleines : 10% de la superficie de la ville comme les remblais de la Rivière Salée : origine du nom qui s'explique par le bras de mer endigué, une partie de la presqu'île de Ducos, le Port autonome et l'endiguement de l'île Nou (années 1970), la baie de Sainte-Marie (années 1980). L'arrivée des Américains en 1942 : création de l'aérodrome de Magenta, des quartiers Sud (Motor Pool, Receiving).

Aujourd'hui, Nouméa est composée de 34 quartiers : densités, cultures et origines sociales différentes. Des quartiers dont la principale problématique concerne les bassins versants (une trentaine entre le Montravel et le Ouen Toro) qui rend difficile l'assainissement.

Les lotissements sont issus de propriétaires privés qui se sont développés les uns à côté des autres sans plan d'urbanisme : les cahiers des charges prévoyaient le transfert des routes à la ville. Mais parce qu'une commune ne peut pas classer un bien qu'elle ne lui appartient pas : 70% des routes n'appartiennent pas juridiquement à la ville.

Fondation de la commune de Nouméa en 1854 tandis que la commune de Dumbéa est créée officiellement en 1969. Il existe des différences structurelles et politiques entre les conseils municipaux de Nouméa et ceux des autres communes de l'agglomération. Jusqu'aux années 1950, ce sont les grandes familles qui siégeaient au Conseil municipal de Nouméa : les notables de Nouméa. Les élus ont toujours eu ce rôle de notabilité que les techniciens de la ville ne contestaient pas. Situation qui a perduré jusqu'aux années 1980. Par la suite, les techniciens, de plus en plus compétents, se sont coupés des élus qui ne maîtrisaient pas les questions techniques : ceci expliquant les distorsions quant au plan d'urbanisme entre le pouvoir politique et les services de la ville.

L'aspect océanien de la ville : avant l'implantation de la ville, des clans propriétaires de l'espace expliquant ainsi les revendications actuelles. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les Kanak sont soumis à un couvre-feu. Malgré Ko We Kara et le CCT, la présence océanienne est limitée. En 2012, le projet d'une « tribu dans la ville » est devenu « la ville dans la tribu ». L'imprégnation de la population kanak vers le Sud s'est amorcée depuis ces dernières années.

II – Les enjeux et les défis urbains du siècle

Le phénomène de squats n'est pas assimilable à un bidonville. Il s'agit pour les habitants de retrouver un mode de vie à l'océanienne avec des problèmes urbanistiques et politiques qui se posent. Des réponses sont avancées : réhabilitation des squats (eau, électricité, sanitaires) par le RUMP (Rassemblement-Union pour un mouvement populaire), résorption des squats (favoriser la construction de logements) par CE (Calédonie ensemble) et absence de solution de la part des Indépendantistes. La problématique de mixité sociale dans les années 1980-90 par les urbanistes consistait à éviter les ghettos sociaux et culturels. Les résultats restent mitigés voire décevants.

L'intercommunalité est importante aujourd'hui : habitat, transports, eau, sécurité publique. Elle s'est mise en place tardivement alors que durant ces dernières décennies, les principaux acteurs (les 4 communes de l'agglomération et la province Sud) étaient contrôlés par le même parti politique.

L'enjeu des transports : 12 000 immatriculations par an en Nouvelle-Calédonie soit 8000 voitures supplémentaire chaque année. L'enjeu de l'habitat : un étalement urbain fort dans l'agglomération. L'enjeu de l'eau : problème résolu avec le Grand tuyau mais qui pourrait être insuffisant dans les décennies à venir. L'enjeu de l'assainissement : défaillant de par les coûts.

III – La méthode et ses évolutions vis-à-vis de la mutation de la gouvernance

L'essor de la « pensée faible » (concept né dans les années 2000 d'un urbaniste italien et le Français Yves Chalas, chercheur en aménagement). C'est cette « pensée faible » qui paralyse parfois certains projets d'aménagement tant les lobbys prennent un poids grandissant : pétitions, recours administratifs, blocages.

Les outils de l'urbanisme : le PUD donne des règles et des perspectives. Le PUD de 2013 a été voté par le Conseil municipal mais face aux oppositions de partis politiques, de citoyens, d'associations (dérives de la « pensée faible »), l'arrêté municipal, devant rendre applicable ce PUD, n'a pas été signé par le Maire sortant. L'actuelle majorité municipale devra élaborer un nouveau PUD.

Le PUD de 2013 attribuait une spécialisation des espaces : des espaces résidentiels, une centralité (centre-ville), des espaces résidentiels, des espaces de loisirs, des espaces naturels, des espaces à développer, des espaces militaires. Chaque zone du PUD définit la hauteur des bâtiments, le taux d'espaces naturels...

En Nouvelle-Calédonie, il n'existe pas de SCOT (Schéma de cohérence territoriale) qui détermine pour plusieurs communes un projet d'aménagement du territoire dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat, de transports dans un environnement préservé et dans un souci de mixité sociale.

Nouméa applique le SCAN (Schéma de cohérence de l'agglomération nouméenne) qui vise à maîtriser l'urbanisation du Grand Nouméa dans une approche environnementale et rééquilibrer les territoires et améliorer les déplacements. En province Nord, il s'agit du SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme).